

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 15/2024 du 25 avril 2024

OBJET : PASSATION D'UN CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE POUR LE PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu de l'expiration du précédent contrat de location et de maintenance du photocopieur du secrétariat de la mairie à compter du 18 juin 2024,

Considérant la nécessité de renouveler un contrat,

Vu la proposition de Média Bureautique en date du 23 avril 2024,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Il est passé le 24 avril 2024, un contrat de location et de maintenance avec la société MEDIA BUREAUTIQUE de SAINT AVE pour la location et la maintenance d'un photocopieur RICOH IMC 3000 A pour le secrétariat de la mairie.

ARTICLE 2 : Le contrat comprend la fourniture de tous les consommables, à l'exception du papier, la maintenance du photocopieur (pièces, main d'oeuvre et déplacements). Le coût copie est fixé actuellement à 0,0038 HT en noir et blanc et 0,029 en couleur. La location est conclue sur 22 trimestres à raison de 79 euros HT par mois. Le forfait de livraison, d'installation, de paramétrage du réseau et la formation utilisateurs s'élève à 190 euros HT.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 25 avril 2024

Fait à Mohon le 25 avril 2024

Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance